

IV. Le collège unique

Pascale Pombourcq

Durant cette décennie le collège change profondément. Les années 1970 s'ouvrent avec la mise en application en sixième et cinquième, de nouveaux programmes inspirés par la réforme des mathématiques modernes. La réforme Haby se met en place en 1976 et démocratise l'accès au collège. L'APMEP joue un rôle très important dans ces deux dossiers.

1. Les programmes

La réforme des mathématiques modernes dérape en 1972 lors de l'élaboration des programmes des classes de quatrième et troisième. 1972 est une année de profonde remise en question dans la vie de l'association. Des dissensions apparaissent au sein de l'APMEP. Pour la première fois de son histoire, deux candidats se présentent à la présidence : Henri Bareil et André Warusfel. Des propos assez vifs sont échangés lors du comité du 10 juin. Henri Bareil est élu avec 30 voix, André Warusfel en recueille 7. Une association dissidente voit le jour, l'UPUM, union pour les utilisateurs des mathématiques.

**Extrait du compte rendu du comité du 10 juin
publié page 864 du BV n° 285**

Taralle demande à André Warusfel s'il est d'accord avec un tract de l'UPUM signé Charles Pisot où les dirigeants de l'APM sont accusés, en particulier, de dilapider l'argent des adhérents à des fins autres que pédagogiques, et sont traités de « mafia révolutionnaire ».

André Warusfel répond en signalant qu'il n'est pas membre de l'UPUM et qu'il n'est pas responsable des écrits de Charles Pisot. Il explique sa candidature par l'existence de deux tendances divergentes plutôt sur les modalités d'action que sur le fond.

Madame Zehren estime l'attitude d'André Warusfel malhonnête car d'une part il se range dans la même tendance que Pisot, et d'autre part il se refuse à défendre un texte signé par Pisot calomniant les dirigeants de l'APM. Siros demande à Madame Zehren, qui refuse, de retirer le mot malhonnête.

Le programme de quatrième prévu pour la rentrée 1971 engendre dès sa sortie de fortes réticences de la part des professeurs de mathématiques et des expérimentateurs qui les testent au sein des Instituts pédagogiques nationaux et dont beaucoup sont également membres de l'APMEP. L'APMEP prend ses distances avec un programme qu'elle estime impossible à mettre en œuvre et dans lequel elle ne reconnaît plus les intentions jusqu'alors élaborées par l'association. Le bureau national fait circuler une pétition qui recueille rapidement plus de 10 000 signatures pour atteindre les 15 000 quelques semaines plus tard. Henri Bareil est convoqué le 29 décembre 1971 au Ministère. Des entretiens avec le président de la Commission Lichnerowicz et l'Inspection générale permettent d'élaborer une directive qui assouplit quelque peu les programmes mais sans changer réellement le problème de fond de contenus trop ambitieux.

Devant le refus du Ministère de faire vivre une commission chargée d'étudier l'enseignement des mathématiques, l'APMEP invite les IREM, la Société mathématique de France, le Comité National des Mathématiciens, l'Union des Professeurs de Spéciale à créer la COPREM, Commission Permanente de Réflexion sur l'Enseignement des Mathématiques. Elle commence ses travaux en 1976.

Durant l'année 1976, la réforme Haby se met en place. Bien que l'APMEP soit favorable à la disparition des filières au collège et à un tronc commun en seconde, elle s'oppose très fortement à cette réforme qui instaure le collège unique. Les conditions d'application de la réforme que réclame le bureau national, quatre heures de mathématiques pour tous, une heure dédoublée, des classes d'au plus 25 élèves, ne sont pas remplies. Une pétition contre le projet de grille horaire du Ministre René Haby recueille 28 513 signatures.

**PÉTITION NATIONALE LANCÉE PAR L'ASSOCIATION
DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC APMEP
Contre un projet ministériel inquiétant**

Les groupes de travail réunis par le Ministre de l'Éducation Nationale en avril – mai 1975, reprenant les propositions de 18 associations de professeurs, ont rappelé leur attachement à un dosage raisonnable des différentes disciplines, conduisant à un développement et à une formation équilibrée des élèves.

Ces propositions préconisent en mathématiques les horaires hebdomadaires suivants : 4 heures (dont une heure dédoublée) dans chaque classe de premier cycle et 5 heures (dont une heure dédoublée) en classe de seconde (tronc commun).

Il est ainsi affirmé que :

- les mathématiques doivent pouvoir répondre aux exigences des autres disciplines, notamment scientifiques et technologiques ;
- une bonne formation mathématique est indispensable à l'insertion active dans le monde actuel ;
- seul un horaire suffisant permet un enseignement non dogmatique fondé sur l'activité de l'élève et ouvert sur le monde extérieur.

Au contraire, le Ministre ne propose que l'horaire suivant : dans chacune des quatre classes des collèges, 3 séquences de 50 à 55 minutes (plus une séquence de soutien – ou d'approfondissement – pour certains élèves) et en classe de seconde, 3 heures de tronc commun sans option complémentaire de mathématiques.

Ces réductions ne feraient qu'accentuer la sélection par les mathématiques ; elles multiplieraient les cours privés au détriment du Service Public de l'Éducation Nationale et des enfants socialement défavorisés.

Il est indispensable que soient retenues les propositions d'horaires de la Conférence des Présidents d'Associations de Spécialistes.

Nous rappelons en outre que toute réforme sérieuse doit être subordonnée à une amélioration des conditions générales de l'enseignement (effectifs, structures scolaires, ...) de la formation des maîtres et à une expérimentation préalable des nouveaux programmes.

De nouveaux programmes écrits par l'inspection générale seule sont prévus à la rentrée 1977 pour la classe de sixième, à la rentrée 1978 pour les classes de cinquième et seconde. Les programmes sont communiqués aux éditeurs avant de l'être aux enseignants. L'APMEP proteste contre ces programmes qui vont accentuer le caractère sélectif des mathématiques. Les nouveaux horaires ne sont pas communiqués, aucun renseignement n'est donné sur les programmes de quatrième et troisième. Le doyen de l'inspection générale sollicite l'APMEP pour donner son avis sur les programmes de quatrième et troisième qui doivent être mis en place à la rentrée 1979, mais le bureau national refuse et dénonce la procédure employée. La lutte contre ces programmes va durer jusqu'au mois de juin 1978. Christiane Zehren, alors présidente de l'association, va finalement accepter de participer activement à leur écriture.

Extrait de l'éditorial de Christiane Zehren, 18 juillet 1978, BV 315

L'APMEP, devant la menace d'un nouveau gâchis dans l'enseignement des mathématiques à toute une génération d'enfants, a accepté de participer, le 20 juillet, à une réunion ministérielle sur les programmes de quatrième-troisième. Cela ne signifie pas qu'elle renonce à la création d'un groupe ministériel permanent, fonctionnant démocratiquement, doté de pouvoirs réels auquel l'APMEP serait officiellement associée. Elle voit dans la réunion prévue le 20 juillet et ses suites, une étape d'une concertation qui devrait être poursuivie et structurée, et saura en tirer les leçons éventuelles et préciser les responsabilités prises.

Parallèlement, une fronde est lancée par l'APMEP contre les manuels scolaires qu'elle juge de mauvaise qualité. Elle demande en outre leur gratuité. La fronde va durer plusieurs années.

Extrait de la motion du Comité du 24 octobre 1976 : manuels scolaires

Le comité national de l'APMEP, réuni le 24 octobre 1976

1. Constate

- que la circulaire ministérielle du 9/7/76 sur le choix des manuels scolaires soumet ce choix à un seul impératif : assurer la gratuité au moindre coût,
- qu'elle impose, au moins au niveau du premier cycle où la gratuité est proclamée :
d'importantes restrictions dans la liberté des maîtres, à la fois pour le choix des manuels et pour la conduite de leur enseignement,
un caractère illusoire au matériel complémentaire prévu collectivement pour l'établissement,
des allègements des manuels qui, dans le cadre d'un programme toujours important, ne pourraient que renforcer le caractère dogmatique des ouvrages de mathématiques et qui leur interdiront toute évolution dans le sens noyaux-thèmes voulu par l'APMEP.

2. Mandate en conséquence le bureau :

- Pour prendre et soutenir toute initiative propre à alléger les contraintes de cette circulaire, notamment pour s'opposer au choix obligatoire d'un manuel (qui serait imposé par le chef d'établissement,

au cas où les professeurs n'en choisiraient pas), pour refuser de s'incliner devant le seul critère de prix, et pour demander la création d'un fonds départemental de séries de livres capable d'aider chaque maître à choisir effectivement l'ouvrage qu'il désire utiliser.

- Pour inviter à nouveau les Régionales et Départementales à travailler à l'analyse des manuels en se référant aux objectifs de l'APMEP, par exemple à l'aide de la grille qu'elle publie.
3. Conforme son attitude relative aux manuels à celle que l'APM adopte à l'égard de la refonte des programmes du premier cycle et, en conséquence, demande que, en aucun cas, de nouveaux livres ne soient choisis pour la rentrée en 1977.
 4. Déclare qu'en tout état de cause, il serait anormal que des livres puissent être choisis, pour une durée de quatre ans au moins, sans un examen des plus sérieux et un début de pratique par les maîtres.

En conséquence l'APM invite ses adhérents à refuser tout choix de manuel scolaire alors qu'il ne se serait pas écoulé une année scolaire complète entre l'époque de parution de la plupart des ouvrages d'une classe et la date à laquelle il doit être procédé au choix. Ceci contribue à exclure tout choix, quelle que soit l'attitude à l'égard des programmes, pour la rentrée 1977.

Au début de l'année 1981, le ministère décide de remplacer le BEPC par un diplôme national du brevet des collèges attribué au seul vu du contrôle continu des connaissances. L'APMEP produit un texte en février 1981 dans le BV n° 327 qui dénonce tous les effets pervers d'un tel projet.

BREVET DES COLLÈGES

L'APMEP juge indispensable le respect des principes suivants, conformes, en ce qui concerne les points 1 à 4, aux instructions officielles :

1. Pleine jouissance de la liberté **d'organiser ou de participer, ou non**, à une épreuve commune à l'intérieur du collège ou inter établissements.
2. Les enseignants doivent rester maîtres de la conception des épreuves, et partant, avoir la possibilité de **s'inspirer ou non** des épreuves normalisées de connaissances.
3. Respect des progressions des cursus d'apprentissage choisis par l'enseignant.
4. **Orientation non subordonnée** à l'obtention du brevet du collège.
5. **Proposition d'attribution ou non** du brevet des collèges prise **conjointement** par le Conseil de professeurs et le chef d'établissement.
6. **Publication** de ces propositions à la suite de la délibération de ce Conseil.
7. **Existence** d'une instance et de modalités d'appel aux décisions prises par le Jury Départemental.
8. Une **réelle harmonisation** des critères d'attribution passe d'abord par une concertation approfondie entre tous les collègues, concertation qui doit être incluse dans le temps de service.

Nous vous demandons de faire connaître notre position aux collègues de toutes les disciplines, en vous reportant aux divers textes parus dans le bulletin APMEP (1er cycle, programmes, évaluations, ...).

2. Les horaires

Les inquiétudes sur la rentrée 1977 au collège sont grandes. La réforme Haby se met en place. Les dédoublements sont supprimés. L'horaire élève passe à trois heures. Les professeurs ont quatre heures, la quatrième heure étant destinée au soutien ou à l'approfondissement. Le comité propose aux adhérents de jongler avec la quatrième heure :

- prendre la responsabilité de maintenir en lieu et place d'actions de soutien et d'activités d'approfondissement, les enseignements de travaux dirigés en demi-classe ;
- pour une classe de 24 élèves au maximum : travaux dirigés pour la classe complète, auquel cas tous les élèves bénéficient de 4h ; travaux dirigés par demi-classe et par quinzaine ;
- pour les classes de plus de 24 élèves : demander l'attribution d'une heure en plus pour la classe, sur le contingent d'heures attribué au chef d'établissement.

L'APMEP demande de réduire les effectifs des classes au collège à 25 élèves.

3. Le métier d'enseignant

Durant cette décennie deux ministres de l'Éducation Nationale rendent le métier particulièrement difficile : René Haby et Christian Beulac. René Haby s'en prendra à plusieurs reprises à la formation continue : « les stages perturbent le bon fonctionnement du service, les IREM sont des instituts de recyclage des enseignants de mathématiques, aucune formation ne fera de certaines personnalités de bons professeurs... ». Christian Beulac dira quant à lui « *moins on fait de mathématiques, plus elles sont faciles et moins elles sont sélectives* ». Le nombre de postes au CAPES est divisé par deux en quatre ans. En 1978, 4 000 candidats se sont inscrits au CAPES de mathématiques pour 200 places. Les IPES qui avaient vu le jour en 1957, sont supprimés en 1978.

Éditorial du Bulletin Vert n° 322, Christiane Zehren, 28 décembre 1979

« C'est par la porte étroite des utopies qu'on atteint les réalités bienfaites »
André GIDE

Ainsi donc, apprenez, si vous n'y aviez pas pensé, que moins on fait de mathématiques, plus elles sont faciles et moins elles sont sélectives !

C'est, du moins, ce que notre ministre affirme « en exclusivité » durant la « trêve des confiseurs » : l'horaire de mathématiques dans les futures Secondes, à partir de 1981, sera donc limité à 4 h.

L'APMEP ne pouvait laisser passer sans réagir des affirmations aussi simplistes, d'autant que, simultanément, le ministre taisait le fait que les effectifs moyens de ces Secondes passeront de 28 à 33 élèves (source : Direction des Lycées) et omettait d'officialiser l'heure dédoublée par demi-classe qui semblait avoir été obtenue de la Direction des Lycées.

Nous avons donc immédiatement envoyé un télex exprimant les idées directrices suivantes :

- le rôle que l'on fait jouer aux mathématiques dans la sélection pose effectivement un problème, dont l'APMEP se préoccupe depuis longtemps ;

– mais la mesure annoncée nous paraît propre à accroître le rôle sélectif des mathématiques et rend peu crédible le « rééquilibrage » des sections annoncé par ailleurs.

Il paraît nécessaire, au contraire,

– d'alléger les effectifs,

– de prévoir, dans toutes les sections de Seconde, Première et Terminale, des travaux en demi-classe, pendant au moins deux heures hebdomadaires,

– de susciter une profonde modification de l'esprit dans lequel s'enseignent les mathématiques, modification privilégiant l'activité de l'élève,

– cela étant, de prévoir un minimum de 5 h de mathématiques en Seconde.

Comment ne pas être conscient, en effet, que, si l'objectif réellement visé est de permettre aux élèves d'éprouver moins de difficultés vis-à-vis des mathématiques, voire de « combler le désert scientifique des sections littéraires », la seule voie possible exige :

– d'abord un réajustement de la vision des mathématiques sous-jacente à notre enseignement : non pas seulement « discours du maître », mais aussi et surtout « activité de l'élève » ; « fin en soi », peut-être, mais aussi « outil » – et qui ne mesure l'importance de mieux maîtriser l'outil mathématique dans le monde contemporain ?

– ensuite que les conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette vision soient réalisées :

– les textes officiels, programmes ou énoncés d'objectifs doivent chercher à promouvoir cette vision, ou, à tout le moins, ne pas la décourager !

– les effectifs des classes et les horaires doivent permettre d'aller au-delà d'énoncés de principe aussi généreux qu'inefficaces si les moyens de leur mise en œuvre ne sont pas donnés. On semble s'accorder à vouloir privilégier un enseignement à base d'activités : comment croire sérieusement cela possible en 4 heures hebdomadaires, avec 33 élèves de niveau très hétérogène ?

Si les conditions que nous réclamons n'étaient pas réalisées à partir de 1981, il est certain que seule une fraction minime des élèves des Secondes nouveau modèle en réchapperait, les autres ayant été, un an encore, bercés d'illusions par les propos officiels.

Il faudrait alors croire que le but est d'accroître la sélection tout en prétendant le contraire, et en ayant tout fait pour que les mathématiques et ceux qui les enseignent en portent la responsabilité.

À nous de faire échec à cette opération :

– d'abord en appuyant l'action engagée au niveau national auprès de l'opinion publique, parents d'élèves, syndicats, journaux, ...

– ensuite en contribuant personnellement à consolider la réflexion de l'Association sur une vision d'un enseignement de second cycle conforme à nos préoccupations fondamentales.

Que l'année 1980 puisse apparaître dans l'avenir comme l'année où un travail efficace aura été ainsi accompli par l'APMEP !

4. Les IREM

Les premiers IREM sont créés en 1968, mais dès 1971, l'APMEP est obligée d'œuvrer pour qu'un IREM soit créé par académie. Les bulletins verts n^{os} 311 et 312 de décembre 1977 et février 1978, titrent « **Le dossier sur les IREM, l'affaire** »

des 20% ». Ces deux dossiers reprennent toutes les actions menées par la communauté mathématique pour la défense des IREM. Cela va de la déclaration d'André Lichnerowicz, président de la Commission Nationale devant cette même commission, aux multiples courriers envoyés par l'APMEP et par le président de l'assemblée des directeurs d'IREM, aux institutionnels, aux parents d'élèves, à la presse. Ces deux dossiers sont complétés par un troisième dans le bulletin vert n° 319 de juin 1979. On peut en particulier y lire des extraits de réaction dans la presse.

5. Vers les années 1980

Puisque le collège est profondément rénové, le chantier de l'Éducation Nationale est désormais le lycée. Pour être en harmonie avec le nouveau collège, une nouvelle seconde doit voir le jour à la rentrée 1981. Au mois de janvier 1979, un groupe d'études sur le second cycle, le GRESCY, voit le jour, sous la responsabilité de Daniel Reisz.

Dès 1976, le comité de l'APMEP discute de l'opportunité d'une seconde indifférenciée. La commission second cycle de l'APMEP rend compte d'expérimentations de secondes indifférenciées sous la forme tronc commun + options. Au début de 1980, l'APMEP participe à un groupe de travail avec l'inspection générale sur le second cycle. La discussion porte sur :

- ✓ les horaires ;
- ✓ les contenus à enseigner : analyse, algèbre, géométrie, probabilités ;
- ✓ les programmes.

L'association déplore l'absence d'objectifs globaux pour l'enseignement en second cycle qui est, selon elle, piloté par le baccalauréat des différentes sections. Les programmes surchargés, conçus uniquement en termes de contenus, valorisent de façon excessive la rigueur formelle. Ils ont peu de cohérence avec les programmes du premier cycle. Les programmes des autres sections que la section C sont écrits comme des sous-programmes de la section C. Le cloisonnement entre les sections est trop important. Un dossier second cycle est publié dans le BV n° 323 d'avril 1980. Ce dossier comporte en particulier des propositions de programmes pour la classe de seconde. Le projet officiel figure aussi dans ce dossier, il est écrit pour quatre heures de mathématiques dont une heure dédoublée. L'association demande cinq heures dont deux heures dédoublées. Jean-Louis Ovaert⁽¹⁾ coordonne le groupe de l'APMEP qui travaille sur le second cycle.

Quelques mois plus tard, l'APMEP participe avec l'inspection générale et les syndicats à une réunion de concertation organisée par la direction des lycées sur la classe de seconde. Des aménagements aux programmes sont obtenus, mais aucune concession n'est faite sur les horaires. Dans le BV n° 325 du mois de septembre 1980, paraît une analyse détaillée du programme de seconde : tout n'est pas à enseigner avec le même degré d'approfondissement, des exemples sont proposés.

Le bureau du 27 avril 1980 se prononce en faveur d'une première S qui remplacerait les premières C, D et E. Il y voit moins de possibilité de blocages d'orientation que dans le maintien d'une première C et d'une première D avec les

(1) Jean-Louis Ovaert est devenu inspecteur général quelques années plus tard.

mêmes programmes et les mêmes horaires. Mais le bureau pose des conditions à cette création : des effectifs allégés, deux heures dédoublées.

**SUPPLÉMENT AU BULLETIN NATIONAL DE L'APMEP N°322, février 1980
MALENTENDU À PROPOS DE LA PREMIÈRE S**

Vous avez sans doute lu ou entendu dire que « l'APMEP était d'accord avec la création d'une première S ». Mais en fait s'il est vrai que le comité des 10 et 11 janvier 1981 s'était prononcé en faveur de la création d'une première scientifique, il y avait mis **la condition que soient données des garanties minimales à propos des dédoublements et des effectifs.**

Ces conditions ont été rappelées par les bureaux de l'association au directeur des lycées et au conseiller technique du cabinet du ministre avant et après le 10 mai 1981. Le principe pédagogique d'une classe de première scientifique commune nous a paru positif dans la mesure où il peut contribuer à diminuer la hiérarchisation des filières actuelles. **Cela devient parfaitement utopique lorsqu'on met en place des classes avec un programme non expérimenté, sans dédoublement des effectifs, sans précision ni garanties sérieuses quant aux débouchés spécifiques de chaque section.**

En septembre 1980, l'APMEP s'oppose à la circulaire qui propose de rendre effectif et obligatoire un devoir hebdomadaire fait hors de la classe et corrigé en classe.

Au début de l'année 1981 commencent les discussions sur le cycle terminal. Des projets de programmes commencent à circuler. Le ministère veut instaurer des épreuves anticipées en fin de première pour les disciplines qui ne seront pas enseignées en classe de terminale. Toutes les disciplines enseignées doivent donner lieu à épreuve, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Une déclaration commune SNES, APBG, UDP pour une formation scientifique dans les lycées conforme aux besoins est publiée au mois d'avril. Elle demande que la réorganisation du second cycle s'accompagne de la mise en œuvre de moyens nécessaires à cet effet notamment :

- pour réduire les effectifs des classes, spécialement en seconde,
- pour introduire en seconde un enseignement de sciences naturelles à raison de deux heures hebdomadaires au minimum avec classes dédoublées,
- pour organiser davantage de travaux dirigés, en mathématiques, dans toutes les sections et des actions de mises à niveau,
- pour que soit maintenue et reconnue la spécificité des sections C et D et pour empêcher tout regroupement abusif des élèves.